

OMPI



SCCR/19/2

ORIGINAL : anglais

DATE : 25 août 2009

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

COMITÉ PERMANENT DU DROIT D'AUTEUR ET DES DROITS CONNEXES

Dix-neuvième session
Genève, 14 - 18 décembre 2009

DEUXIEME PROJET DE QUESTIONNAIRE SUR LES LIMITATIONS ET EXCEPTIONS

établi par le Secrétariat

INTRODUCTION

Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) de l'OMPI est convenu d'examiner la question des exceptions et limitations relatives au droit d'auteur et aux droits connexes en faveur de l'enseignement, des bibliothèques et des personnes handicapées sur la base des législations nationales existantes ou proposées en la matière, en vue de renforcer la compréhension internationale de cette question.

Durant la dix-septième session du SCCR tenue en novembre 2008, le Secrétariat de l'OMPI a été chargé d'établir un projet de questionnaire sur les limitations et exceptions, l'accent étant mis tout particulièrement sur les questions relatives à l'enseignement, aux bibliothèques et aux personnes handicapées, pour examen par les États membres à la dix-huitième session du SCCR.

À la dix-huitième session du SCCR tenue en mai 2009, le comité a décidé que les délégations enverraient leurs observations sur ce projet de questionnaire (document SCCR/18/3) au Secrétariat avant le 15 juillet 2009. Sur la base de ces observations, le Secrétariat présenterait, au moins un mois avant la dix-neuvième session du SCCR, un questionnaire révisé pour examen, en vue de son approbation finale durant cette session.

Il a également été décidé que le questionnaire porterait notamment sur les limitations et exceptions en faveur d'activités éducatives, des bibliothèques et des services d'archives, sur les dispositions relatives aux personnes handicapées ainsi que sur les incidences des techniques numériques dans le domaine du droit d'auteur, notamment en ce qui concerne les limitations et exceptions à caractère social, culturel et religieux. Le comité a noté que plusieurs délégations avaient demandé que le questionnaire incorpore les limitations et exceptions liées aux questions de transfert de technologie. Le comité a également noté que plusieurs délégations avaient demandé que, en ce qui concerne les personnes ayant un handicap visuel ou autre, les bibliothèques et les services d'archives, la recherche et les utilisations éducatives, des questions relatives à la fonction des limitations et exceptions transfrontières soient ajoutées. Enfin, il a été noté que le questionnaire permettrait aux gouvernements de fournir toute autre information pertinente concernant les limitations et exceptions prévues dans leur législation nationale qui ne figurait pas dans le questionnaire.

Les États membres suivants ont envoyé leurs observations : Brésil, Chili, Communauté européenne et ses États membres, États-Unis d'Amérique, Inde. Le présent document réunit l'ensemble des questions proposées.

Ce projet de questionnaire comprend 116 questions classées en sept parties :

- Première partie : questions générales sur les limitations et exceptions
- Deuxième partie : limitations et exceptions en faveur d'activités éducatives
- Troisième partie : exceptions et limitations en faveur des bibliothèques et des services d'archives
- Quatrième partie : limitations et exceptions en faveur des personnes handicapées
- Cinquième partie : questions relatives aux exceptions à caractère social, culturel et religieux
- Sixième partie : autres questions relatives au transfert de technologie
- Septième partie : questions générales qui n'ont pas été abordées dans les parties précédentes

Les réponses au présent questionnaire ont été établies pour :

Nom du pays : _____

par

Nom et coordonnées de la personne à contacter : _____

Première partie : questions générales

1. La législation de votre pays prévoit-elle un nombre restreint de limitations et exceptions légales spécifiques, un système ouvert de limitations et exceptions (telles que l'usage loyal ou l'acte loyal) ou une combinaison de ces deux systèmes?

Limitations et exceptions spécifiques

Système ouvert

Combinaison des deux systèmes

Autres. Veuillez préciser : _____

2. La législation de votre pays utilise-t-elle le triple critère comme disposition générale sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur?

Oui

Non

En partie. Veuillez préciser : _____

3. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations et exceptions au titre de la libre utilisation (autorisation ou versement d'une rémunération non nécessaire)?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

4. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations et exceptions ayant pour fondement les licences légales (autorisation donnée directement par le législateur contre rémunération)?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

5. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations et exceptions ayant pour fondement les licences obligatoires (obligation faite par la loi aux titulaires de droits d'accorder des licences contre rémunération)?

- Oui
 Non

6. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions spécifiques au titre de l'utilisation à des fins privées ou personnelles d'œuvres protégées par le droit d'auteur, sans autorisation préalable du titulaire du droit d'auteur ou des droits connexes?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

7. La législation de votre pays prévoit-elle le versement d'une rémunération au titre de l'usage privé ou personnel (par exemple, prélèvement de taxes au titre du droit d'auteur)?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

8. La législation de votre pays permet-elle aux parties de conclure des contrats de licence ou d'autres types de contrats juridiquement contraignants par lesquels elles s'engagent à ne pas se livrer à des actes autorisés par ailleurs en vertu des limitations et exceptions prévues par la législation nationale?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

9. La législation de votre pays subordonne-t-elle l'application des limitations et exceptions au caractère légal ou autorisé de la source (par exemple, que les exemplaires soient réalisés à partir d'une source légale)?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

10. La législation de votre pays protège-t-elle les mesures techniques?

- Oui
 Non

11. La législation de votre pays protège-t-elle l'information sur le régime des droits?

- Oui
 Non

12. La législation de votre pays prévoit-elle des mécanismes spécifiques pour faire en sorte que les limitations et exceptions continuent de s'appliquer malgré les mesures techniques mises en œuvre par les titulaires du droit d'auteur ou de droits connexes?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

13. Si le recours à une procédure judiciaire est nécessaire, quel est le délai moyen pour faire établir la validité juridique des limitations et exceptions si des mesures de protection techniques sont mises en œuvre par les titulaires du droit d'auteur ou de droits connexes?

Veuillez préciser : _____

14. La législation de votre pays prévoit-elle que certaines limitations ou exceptions l'emportent sur l'interdiction du contournement des mesures techniques de protection ou de l'information sur le régime des droits?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

15. Si le recours à une procédure judiciaire est nécessaire, quel est le délai moyen pour faire établir la validité juridique des limitations et exceptions en ce qui concerne l'interdiction de contourner les mesures techniques de protection et la gestion numérique des droits?

Veuillez préciser : _____

16. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions spécifiques au titre de l'utilisation de jeux informatiques?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

17. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions au titre de l'usage temporaire d'œuvres numériques?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

18. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions au titre des activités des fournisseurs de services de diffusion numérique d'œuvres?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

19. La législation de votre pays prévoit-elle que certaines limitations ou exceptions l'emportent sur l'interdiction de commercialiser des appareils ou de fournir des services permettant de contourner les mesures techniques de protection ou l'information sur le régime des droits?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

20. Si le recours à une procédure judiciaire est nécessaire, quel est le délai moyen pour faire établir la validité juridique des limitations et exceptions en ce qui concerne l'interdiction de commercialiser des appareils ou de fournir des services permettant de contourner les mesures techniques de protection ou l'information sur le régime des droits?

Veillez préciser : _____

21. Les limitations et exceptions énoncées dans la législation de votre pays sont-elles considérées comme étant en adéquation avec la réalité socioéconomique de votre pays?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

22. Dans la négative, quelles autres limitations ou exceptions faudrait-il prévoir pour assurer une meilleure adéquation avec la réalité socioéconomique?

Veillez préciser : _____

23. Existe-t-il des obstacles empêchant de garantir l'application des limitations et exceptions mentionnées dans la question précédente (contraintes internationales, habilitation, connaissances thématiques et conceptuelles sur les limitations et exceptions, etc.)?

Veillez préciser : _____

Deuxième partie : exceptions et limitations en faveur d'activités éducatives

24. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations et exceptions spécifiques au titre d'activités éducatives?

- Oui
 Non

25. Si vous avez répondu par l'affirmative à la question précédente, à quel type d'activité ces limitations et exceptions s'appliquent-elles?

- Activités interpersonnelles
 Formation à distance
 Les deux

Veillez les énumérer : _____

En ce qui concerne les interprétations ou exécutions¹

26. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations et exceptions spécifiques au titre des interprétations ou exécutions à des fins éducatives, telles que les spectacles mis en scène par des enseignants dans leur classe ou les concerts scolaires?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

27. La législation de votre pays prévoit-elle une rémunération au titre de l'application des limitations et exceptions spécifiques relatives aux interprétations ou exécutions à des fins éducatives?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

28. La législation de votre pays prévoit-elle une obligation spécifique en ce qui concerne les limites qualitatives ou quantitatives et la nature des œuvres ou des objets de droits connexes relevant des limitations et exceptions spécifiques relatives aux interprétations ou exécutions à des fins éducatives?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

¹ L'expression "interprétation ou exécution" est utilisée ici *lato sensu*. Il est de pratique courante, dans les législations nationales, d'utiliser à l'égard de certains actes relevant du droit d'auteur et des droits connexes des termes différents de ceux qui figurent dans les normes internationales – autrement dit, de donner à ces actes et à ces droits une qualification juridique différente des normes internationales. Par exemple, dans le cas qui nous intéresse, plusieurs pays peuvent accorder un "droit d'interprétation ou d'exécution publique" recouvrant à peu près l'ensemble des droits non liés à la copie (pas uniquement l'interprétation ou exécution *stricto sensu*, mais aussi, en particulier, le droit de radiodiffusion et le droit de communication au public par câble (fil) que la Convention de Berne considère comme des droits distincts) et il est aussi fréquent que les législations nationales prévoient un droit de radiodiffusion élargi, couvrant aussi le droit de communication au public par câble (fil) qui est un droit distinct selon la Convention de Berne.

29. Qui est habilité à exercer des activités relevant des limitations et exceptions spécifiques relatives aux interprétations ou exécutions à des fins éducatives (plusieurs choix possibles)?

Les enseignants

Les étudiants

Les établissements d'enseignement

Autres. Veuillez préciser : _____

30. Si les établissements d'enseignement sont habilités à exercer des activités relevant des limitations et exceptions spécifiques relatives aux interprétations et exécutions à des fins éducatives, la législation de votre pays fixe-t-elle des conditions quant à la nature de ces activités (plusieurs choix possibles)?

À but lucratif

À but non lucratif

Public

Privé

Autres. Veuillez préciser : _____

En ce qui concerne la reproduction

31. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations et exceptions ciblées autorisant la reproduction à des fins éducatives?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

32. À quel type de reproduction ces limitations et exceptions s'appliquent-elles (plusieurs choix possibles)?

- La reprographie
 La copie numérique
 Autres. Veuillez préciser : _____

33. Les limitations et exceptions relatives à la reproduction s'appliquent-elles aux photocopiés de cours, aux compilations ou aux anthologies?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

34. La législation de votre pays prévoit-elle le versement d'une rémunération au titre de l'application des limitations et exceptions spécifiques autorisant la reproduction à des fins éducatives?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

35. La législation de votre pays prévoit-elle une obligation spécifique en ce qui concerne les limites qualitatives ou quantitatives et la nature des œuvres ou des objets de droits connexes relevant des limitations et exceptions spécifiques autorisant la reproduction à des fins éducatives?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

36. Qui est habilité à exercer des activités relevant des limitations et exceptions spécifiques autorisant la reproduction à des fins éducatives (plusieurs choix possibles)?

- Les enseignants
 Les étudiants
 Les établissements d'enseignement
 Autres. Veuillez préciser : _____

37. Si les établissements d'enseignement sont habilités à exercer des activités relevant des limitations et exceptions spécifiques autorisant la reproduction à des fins éducatives, la législation de votre pays fixe-t-elle des conditions quant à la nature de ces activités (plusieurs choix possibles)?

- À but lucratif
 À but non lucratif
 Public
 Privé
 Autres. Veuillez préciser : _____

38. La législation de votre pays subordonne-t-elle l'application des limitations et exceptions autorisant la reproduction à des fins éducatives à l'utilisation de mesures techniques?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

39. La législation de votre pays prévoit-elle d'autres limitations ou exceptions spécifiques au titre d'activités éducatives dont il n'est pas question ci-dessus?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

En ce qui concerne les traductions

40. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations et exceptions spécifiques au titre des traductions à des fins éducatives?

- Oui
 Non

41. La législation de votre pays prévoit-elle le versement d'une rémunération au titre de l'application des limitations et exceptions spécifiques relatives aux traductions à des fins éducatives?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

42. La législation de votre pays prévoit-elle une obligation spécifique en ce qui concerne la portée et la nature des œuvres ou des objets de droits connexes relevant des limitations et exceptions au titre des traductions à des fins éducatives?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

43. Qui est habilité à exercer des activités relevant des limitations et exceptions spécifiques au titre des traductions à des fins éducatives (plusieurs choix possibles)?

- Les enseignants
 Les étudiants
 Les établissements d'enseignement
 Autres. Veuillez préciser : _____

44. Si les établissements d'enseignement sont habilités à exercer des activités relevant des limitations et exceptions spécifiques au titre des traductions à des fins éducatives, la législation de votre pays fixe-t-elle des conditions quant à la nature de ces activités (plusieurs choix possibles)?

- À but lucratif
 À but non lucratif
 Public
 Privé
 Autres. Veuillez préciser : _____

En ce qui concerne la mise à disposition sur des réseaux numériques

45. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations et exceptions spécifiques au titre de la mise à disposition sur des réseaux numériques à des fins éducatives?

- Oui
 Non

46. Les limitations ou exceptions spécifiques au titre de la mise à disposition sur des réseaux numériques s'appliquent-elles aux photocopiés de cours, aux compilations ou aux anthologies?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

47. La législation de votre pays prévoit-elle le versement d'une rémunération au titre de l'application des limitations et exceptions spécifiques relatives à la mise à disposition sur des réseaux numériques à des fins éducatives?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

48. La législation de votre pays prévoit-elle une obligation spécifique en ce qui concerne les limites qualitatives ou quantitatives et la nature des œuvres ou des objets de droits connexes relevant des limitations et exceptions spécifiques au titre de la mise à disposition sur des réseaux numériques à des fins éducatives?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

49. Qui est habilité à exercer des activités relevant des limitations et exceptions spécifiques au titre de la mise à disposition sur des réseaux numériques à des fins éducatives (plusieurs choix possibles)?

- Les enseignants
 Les étudiants
 Les établissements d'enseignement
 Autres. Veuillez préciser : _____

50. Si les établissements d'enseignement sont habilités à exercer des activités relevant des limitations et exceptions spécifiques au titre de la mise à disposition sur des réseaux numériques à des fins éducatives, la législation de votre pays fixe-t-elle des conditions quant à la nature de ces activités (plusieurs choix possibles)?

À but lucratif

À but non lucratif

Public

Privé

Autres. Veuillez préciser : _____

51. La législation de votre pays subordonne-t-elle les limitations et exceptions au titre de la mise à disposition sur des réseaux numériques à des fins éducatives à l'utilisation de mesures techniques?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

52. La législation de votre pays prévoit-elle d'autres limitations ou exceptions spécifiques au titre d'activités éducatives dont il n'est pas question ci-dessus?

Oui

Non

53. Les limitations et exceptions au titre d'activités éducatives énoncées dans la législation de votre pays sont-elles considérées comme étant en adéquation avec la réalité socioéconomique de votre pays?

Oui

Non

Veuillez préciser : _____

54. Dans la négative, quelles autres limitations ou exceptions au titre d'activités éducatives faudrait-il prévoir?

Veuillez préciser : _____

55. Existe-t-il des obstacles empêchant de garantir le recours aux limitations et exceptions mentionnées dans la question précédente (contraintes internationales, habilitation, manque d'informations en ce qui concerne les limitations et exceptions, etc.)?

Oui

Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

Troisième partie : limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives

56. Si la législation de votre pays a été prise en considération dans l'analyse des exceptions spécifiques figurant dans l'annexe de l'Étude de l'OMPI sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des bibliothèques et des services d'archives (document SCCR/17/2)², estimez-vous que cette analyse est correcte?

Oui

Non

La législation de mon pays n'a pas été prise en considération dans l'analyse

Si vous estimez que l'analyse est incorrecte, veuillez expliquer pourquoi :

57. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions permettant aux bibliothèques ou aux services d'archives de faire des copies à des fins de conservation ou de remplacement?

Oui

Non

Veuillez préciser : _____

58. Quels types d'œuvres peuvent être reproduites à ces fins?

Veuillez préciser : _____

59. La législation de votre pays prévoit-elle des limites qualitatives ou quantitatives à ces fins?

Oui

Non

Veuillez préciser : _____

60. Quelles sont les autres conditions à remplir pour qu'une telle reproduction soit autorisée?

Veuillez préciser : _____

² Page 81 du document SCCR/17/2. Disponible à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=109192.

61. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions spécifiques permettant aux bibliothèques ou aux services d'archives de faire des copies à l'intention des utilisateurs?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

62. Quels types d'œuvres peuvent être reproduites à ces fins?

Veillez préciser : _____

63. La législation de votre pays prévoit-elle des dispositions spécifiques sur les œuvres orphelines?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

64. Votre pays a-t-il l'intention d'incorporer dans sa législation des limitations et exceptions spécifiques en faveur des bibliothèques et des services d'archives ou de modifier les limitations et exceptions existantes?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

65. Les limitations et exceptions prévues dans la législation de votre pays concernant les bibliothèques et les services d'archives sont-elles considérées comme étant en adéquation avec la réalité socioéconomique de votre pays?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

66. Dans la négative, quelles autres limitations ou exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives faudrait-il prévoir?

Veillez préciser : _____

67. Existe-t-il des obstacles empêchant de garantir l'application des limitations et exceptions mentionnées dans la question précédente (contraintes internationales, habilitation, manque d'informations en ce qui concerne les limitations et exceptions, etc.)?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

68. La législation de votre pays prévoit-elle des limites qualitatives ou quantitatives à ces fins?

- Oui
 Non

Veuillez préciser : _____

69. Quelles sont les autres conditions à remplir pour qu'une telle reproduction soit autorisée?

Veuillez préciser : _____

70. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions permettant aux bibliothèques de reproduire ou de diffuser des œuvres (par des moyens reprographiques ou numériques) dans le cadre de prêts interbibliothèques?

- Oui
 Non

Veuillez préciser : _____

71. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions permettant à d'autres organismes (tels que des musées ou des établissements d'enseignement) de reproduire ou de diffuser des œuvres à des fins d'archivage, de conservation ou de remplacement?

- Oui
 Non

Veuillez préciser : _____

Quatrième partie : limitations et exceptions en faveur des personnes souffrant d'un handicap

72. Si la législation de votre pays a été prise en considération dans l'analyse des exceptions spécifiques figurant dans les annexes 2 et 3 de l'Étude de l'OMPI sur les limitations et exceptions relatives au droit d'auteur en faveur des déficients visuels (document SCCR/15/7)³, estimez-vous que cette analyse est correcte?

- Oui
 Non
 La législation de mon pays n'a pas été prise en considération dans l'analyse

Si vous estimez que l'analyse est incorrecte, veuillez expliquer pourquoi :

73. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions au titre de la reproduction, de la diffusion ou de toute autre forme d'utilisation d'œuvres en faveur des déficients visuels, y compris des personnes ayant un handicap de lecture?

- Oui
 Non

Veuillez préciser : _____

74. La législation de votre pays contient-elle des précisions quant aux formats (braille ou gros caractères, par exemple) auxquels s'appliquent ces exceptions?

- Oui
 Non

Veuillez préciser : _____

75. Quelles sont les autres conditions à remplir pour que de telles utilisations soient autorisées?

Veuillez préciser : _____

³ Page 152 du document SCCR/15/7. Disponible à l'adresse
http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=75696.

76. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions au titre de l'importation ou de l'exportation de matériel accessible aux déficients visuels, y compris aux personnes ayant un handicap de lecture?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

77. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions au titre de la reproduction, de la diffusion ou de toute autre forme d'utilisation d'œuvres en faveur des malentendants?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

78. La législation de votre pays contient-elle des précisions quant aux formats auxquels s'appliquent ces exceptions?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

79. Quelles sont les autres conditions à remplir pour que de telles utilisations soient autorisées?

Veillez préciser : _____

80. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions au titre de l'importation ou de l'exportation de matériel accessible aux malentendants?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

81. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions au titre de la reproduction, de la diffusion ou de toute autre forme d'utilisation d'œuvres en faveur de personnes ayant un autre type de handicap?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

82. La législation de votre pays contient-elle des précisions quant aux formats auxquels s'appliquent ces exceptions?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

83. Quelles sont les autres conditions à remplir pour que de telles utilisations soient autorisées?

Veillez préciser : _____

84. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions au titre de l'importation ou de l'exportation de matériel accessible aux personnes ayant un autre type de handicap?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

85. Votre pays a-t-il l'intention d'incorporer dans sa législation des exceptions spécifiques en faveur des déficients visuels ou des personnes ayant un autre handicap ou de modifier les exceptions existantes?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

86. Les limitations et exceptions énoncées dans la législation de votre pays concernant les personnes handicapées sont-elles considérées comme étant en adéquation avec la réalité socioéconomique de votre pays?

Oui

Non

Veillez préciser : _____

87. Dans la négative, quelles autres limitations ou exceptions en faveur des personnes handicapées faudrait-il prévoir?

Veillez préciser : _____

88. Existe-t-il des obstacles empêchant de garantir le recours aux limitations et exceptions mentionnées dans la question précédente (contraintes internationales, habilitation, manque d'informations en ce qui concerne les limitations et exceptions, etc.)?

Oui

Non

Veillez préciser : _____

Cinquième partie : questions relatives aux exceptions à caractère social, culturel et religieux

89. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations et exceptions au titre d'activités à caractère social, culturel et religieux?

- Oui
 Non

90. Si vous avez répondu par l'affirmative à la question précédente, à quels types d'activités ces limitations et exceptions s'appliquent-elles?

- Activités à caractère religieux
 Activités à caractère culturel
 Activités à caractère social

91. La législation de votre pays subordonne-t-elle l'application des limitations et exceptions au titre d'activités à caractère religieux à des conditions relatives à la nature de ces activités?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

92. La législation de votre pays prévoit-elle le versement d'une rémunération au titre de l'application des limitations et exceptions dans le cadre d'activités à caractère religieux?

- Oui
 Non

93. La législation de votre pays subordonne-t-elle l'application des limitations et exceptions au titre d'activités à caractère religieux à une obligation spécifique en ce qui concerne la portée et la nature des œuvres ou des objets de droits connexes?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

94. La législation de votre pays subordonne-t-elle l'application des limitations et exceptions au titre d'activités à caractère culturel à des conditions relatives à la nature de ces activités?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

95. La législation de votre pays prévoit-elle le versement d'une rémunération au titre de l'application des limitations et exceptions dans le cadre d'activités à caractère culturel?

- Oui
 Non

96. La législation nationale de votre pays prévoit-elle une obligation spécifique en ce qui concerne la portée et la nature des œuvres et des objets de droits connexes relevant des limitations et exceptions au titre d'activités à caractère culturel?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

97. La législation de votre pays subordonne-t-elle l'application des limitations et exceptions au titre d'activités à caractère social à des conditions relatives à la nature de ces activités?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

98. La législation de votre pays prévoit-elle le versement d'une rémunération au titre de l'application des limitations et exceptions dans le cadre d'activités à caractère social?

- Oui
 Non

99. La législation de votre pays subordonne-t-elle l'application des limitations et exceptions au titre d'activités à caractère social à une obligation spécifique en ce qui concerne la portée et la nature des œuvres ou des objets de droits connexes?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

Sixième partie : autres questions liées au transfert de technologie

100. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions pour l'ingénierie inverse?

101. La législation de votre pays prévoit-elle une éventuelle responsabilité (directe, indirecte ou secondaire) pour les atteintes au droit d'auteur commises par des tiers dans certaines circonstances (par exemple, lorsque la partie concernée est en mesure de contrôler les agissements de l'auteur de l'atteinte ou qu'elle contribue aux atteintes aux droits commises par un tiers)?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

102. S'agissant de la responsabilité découlant des atteintes aux droits commises par des tiers, la législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions relatives à la responsabilité des fournisseurs de services en ligne, par exemple pour prévenir les atteintes aux droits en les encourageant à coopérer?

- Oui
 Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

103. S'agissant de la responsabilité découlant des atteintes aux droits commises par des tiers, parmi les activités suivantes, quelles sont celles, le cas échéant, pour lesquelles la législation de votre pays prévoit des limitations ou exceptions relatives à la responsabilité des fournisseurs de services en ligne?

- Servir d'intermédiaire pour la transmission d'objets de contrefaçon (diffusion, routage ou mise à disposition des connexions nécessaires, par exemple)
 Mise en mémoire tampon d'objets de contrefaçon
 Stockage d'objets de contrefaçon sur instruction d'un utilisateur
 Permettre l'accès, au moyen d'outils de recherche, tels que des index, des références, des hyperliens et des annuaires, à des objets de contrefaçon mis en ligne par des utilisateurs
 Autres. Veuillez préciser :

104. Quelles sont les conditions à remplir, le cas échéant, pour qu'un fournisseur de services en ligne puisse bénéficier d'une limitation ou d'une exonération de responsabilité ou d'une immunité légale (immunité prévue par la loi dès lors que certaines mesures ont été prises)?

Veuillez préciser : _____

Septième partie : questions générales qui n'ont pas été abordées dans les parties précédentes

105. Les limitations ou exceptions suivantes sont-elles prévues dans la législation de votre pays (plusieurs choix possibles)?

- droit de citation
- comptes rendus d'événements d'actualité
- copies éphémères
- utilisations occasionnelles
- utilisations publiques
- licences non volontaires de radiodiffusion
- licences non volontaires de reproduction mécanique d'œuvres musicales

Veillez préciser : _____

106. La législation de votre pays prévoit-elle des limitations ou exceptions pour d'autres activités qui n'ont pas été abordées jusqu'ici dans le questionnaire?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

107. La législation de votre pays prévoit-elle le versement d'une rémunération au titre de l'application des limitations et exceptions à l'une de ces fins?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

108. La législation de votre pays subordonne-t-elle l'application des limitations et exceptions à une obligation spécifique en ce qui concerne la portée et la nature des œuvres ou des objets de droits connexes?

- Oui
- Non

Dans l'affirmative, veuillez préciser : _____

109. Votre pays a-t-il signé un accord de libre-échange prévoyant des clauses relatives au droit d'auteur et aux droits connexes susceptibles de restreindre l'application concrète et la négociation des limitations et exceptions?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

110. Dans l'affirmative, avec quel pays ou groupe de pays?

Veillez préciser : _____

111. Dans l'affirmative, quel type de restriction cet accord entraîne-t-il?

Veillez préciser : _____

112. Votre pays négocie-t-il actuellement la signature d'un accord de libre-échange?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

113. Dans l'affirmative, avec quels pays?

Veillez préciser : _____

114. Ces négociations prévoient-elles des clauses imposant des restrictions sur les exceptions et limitations?

- Oui
 Non

Veillez préciser : _____

115. Ces limitations et exceptions sont considérées : comme des droits des utilisateurs, des droits de la société dans son ensemble ou uniquement comme des restrictions au droit d'auteur?

Veillez préciser : _____

116. Veuillez ajouter toutes autres observations ou informations que vous jugez utiles aux fins du présent questionnaire.

Les États membres sont invités à approuver le projet de questionnaire contenu dans le présent document.

[Fin du document]